



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Agenda

25 février : Assemblée générale du comité des fêtes.

5 mars : Assemblée générale de l'Union Nationale des Combattants.

8 mars : Concours de belote organisé par le Club des Châtaigniers.

16 mars : Spectacle Mille et 29 contes organisé par la bibliothèque.

24 mars : Repas proposé à la suite du Conseil d'Administration du club des châtaigniers.

du 25 au 27 mars : Vente de livres organisée par la bibliothèque.

26 mars : Tournoi annuel organisé par le Tennis de Table.

29 mars : Atelier mémoire organisé par le Club des Châtaigniers.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h

Mardi : 9h-12h / 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : les 5 et 19/03 de 9h -12h

Etat civil

NAISSANCES

Lily Personne née le 21 janvier 2022

Ambre Quinquis, née le 14 février 2022



Vie municipale

DÉPART A LA RETRAITE

Bonne continuation Christine !

Après avoir élevé ses enfants et exercé le métier d'assistante maternelle à domicile pendant 13 ans, Christine Le Dunf avait sollicité la commune pour un poste d'agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem). Etant titulaire d'un CAP petite enfance obtenu en 1999, elle a intégré l'école en décembre 2001.



Pascale André a souligné « la motivation » dont elle a fait preuve pendant ces années. « Nous te remercions pour ton implication, ta rigueur, ta disponibilité dans l'exercice des missions du service public, ayant toujours à cœur d'œuvrer dans l'intérêt de tous. Heureuse retraite à toi et à ton conjoint.



Vie municipale

VOTE PAR PROCURATION

L'élection du président de la République se déroulera : le **dimanche 10 avril 2022** pour le premier tour, le **dimanche 24 avril 2022** pour le second tour. Depuis 2021, un nouveau dispositif numérique constitue une réelle modernisation de la procédure d'établissement des procurations.

Cette procédure, partiellement dématérialisée, est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote. La procédure papier habituelle reste en place pour les électeurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

Vous pouvez désormais faire votre demande de procuration en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr.

Vous devrez toujours vous présenter pour limiter les risques de fraude mais le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit. Il suffira juste de donner votre pièce d'identité et le numéro qui vous sera communiqué par internet. Vous serez informé par courrier électronique de l'avancée de votre démarche et serez assuré de la bonne prise en compte de votre procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.



Voirie et Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

✓ Déclarations Préalables déposées

M. MARTINEAU, abri de jardin
M. KEREBEL, clôture
M. TALARMIN, pose de fenêtres
M. ABIVEN, pose d'un portillon
M. THEZE, construction d'un carport

✓ Déclaration Préalable accordée

M. PODEUR, abri de jardin

✓ Permis de construire déposés

M. DESSANDIER, construction d'une maison individuelle
M. SALAUN, construction d'un garage

✓ Permis d'aménager déposé

COMMUNE DE LANRIVORE, modification règlement lotissement des Lilas et lotissement du Toulquet

✓ Certificat d'urbanisme opérationnel

M. POULIQUEN, construction d'un hangar

VOS DEMARCHES

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer **votre demande d'autorisation d'urbanisme** par voie électronique. Un guichet unique est à votre disposition par ce biais: <https://sve.sirap.fr/#/029119/>

Le formulaire de demande sera rempli directement en ligne, les pièces demandées seront jointes à la demande. Suite à ce dépôt, les services municipaux recevront directement votre demande. Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche : urbanisme@lanrivoare.fr ou 02.98.84.24.75.

BALAYEUSE

La balayeuse communautaire passera sur la commune le 24 mars. Merci de ne pas vous garer en bordure du trottoir.

ESPACE JEUNES

Quoi de neuf à l'Espace Jeunes ?

C'était les vacances d'hiver ! Et pour la jeunesse, nous avons concocté plusieurs activités sympas !

Lundi 7 février : pour commencer, nous avons proposé un atelier cuisine présentant deux recettes : une petite salade tomate/mozzarella puis la préparation d'un coulis de myrtille (tant pis pour la saison).

Mais pour que cela soit plus grandiose, on y a ajouté un ingrédient spécial : de la SCIENCE !!!!!

Notre activité s'est nommée : la cuisine moléculaire.

Les jeunes ont eu l'opportunité de travailler en équipe pour réaliser des expériences culinaires qui susciteront (peut-être) des vocations.

Il nous a fallu plusieurs essais pour bien réussir. En effet, l'incorporation de l'agar-agar avec le jus de tomate n'a pas été simple !

Les tomates étaient en forme de spaghetti et le coulis de myrtille changeait constamment de couleur pendant le dessert !

Cette activité ludique, nous a appris à surprendre nos convives grâce à une recette créative.

L'objectif de cet atelier était d'éveiller « l'intérêt scientifique » et « la créativité » par le biais de recettes de cuisine.

Parce qu'on ne le dira jamais assez, mais la cuisine, c'est avant tout, une histoire de chimie !

Si les jeunes veulent renouveler l'expérience, nous proposerons de nouvelles recettes.



Maison de l'enfance Léo Lagrange Ouest
Milizac Guipronvel
Laëtitia et Julien : 06.08.35.59.50
espaces_jeunes_mgl
lanrivoare.jeunesse@leolagrange.org

TOUTES LES CLASSES

Séance de musique pour les élèves

Les élèves de la petite section au CP ont commencé, en janvier, des séances de musique avec une intervenante, Morgane Rinto Dijoux qui est dumiste pour la CCPI qui finance intégralement ce projet d'interventions. Elle viendra tous les mardis matins pendant 10 séances de 45 min. Nous ferons un petit tour du monde en musique : chant, écoute, découverte d'instruments. Nous débutons par L'Asie.



Centre Communal d'Action Sociale

VERGER COMMUNAL

Les bénévoles, acteurs du jardin de la biodiversité

Au cœur du village, dans un espace protégé de 4 600m², les jardiniers bénévoles ont finalisé la création du verger communal par la *plantation de 320 arbres et arbustes* de diverses essences fruitières ou ornementales.

Une action éco-responsable durable locale pour une transmission patrimoniale naturelle aux générations futures. Demain, les bénévoles poursuivront l'évolution de ce jardin avec de nouveaux projets.

Un concept innovant, promoteur du bien-être et du bien-vivre à Lanrivoaré.



Jardin communal : un enfant adopte un arbre

Dans le cadre de la vocation pédagogique du jardin communal, les enfants de grande section de l'école publique ont chacun adopté un arbre fruitier fourni par le C.C.A.S. Une démarche éco durable porteuse d'une sensibilisation et d'une éducation des enfants à la préservation de leur qualité environnementale et à la connaissance des espèces végétales locales.

Cette école de la biodiversité à l'initiative des jardiniers bénévoles et des enseignants devrait se poursuivre par la concrétisation d'un jardin à thématique éducative « l'école buissonnière ». Pour nous accompagner dans la dynamique de ce projet, rejoignez notre équipe de bénévoles. Mairie : 02.98.84.24.75 ou info@lanrivoare.fr

Vous désirez participer à ce projet :

Rejoignez-nous !

**Contact : 02.98.84.24.75 ou
info@lanrivoare.fr**



Vie Associative

U.N.C

L'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Combattants (U.N.C) se tiendra le samedi 5 mars 2022 à 11h, salle André Malraux. Tous les adhérents, ainsi que leurs épouses, y sont conviés. Le règlement de la cotisation 2022, d'un montant de 30 € (avec la Voix du Combattant) ou de 25 € (sans la Voix du Combattant) devra être effectué avant la réunion.

Cette assemblée sera suivie d'un repas chez Jo Paul. Y sont conviés tous les adhérents ainsi que leurs épouses.

Le prix du repas est fixé à 20 €, le complément étant pris en charge par l'U.N.C.

Les invités sont priés de prendre contact avec M. Paul Boisserand au 06.85.87.54.59 pour confirmer leur participation à ce repas le plus tôt possible. Réservation obligatoire. Pass sanitaire et masque obligatoires pour cette réunion.

COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes organise son Assemblée Générale le vendredi 25 février, à la salle Ti Kreiz, à partir de 18h30. Un rendez-vous ouvert à la population qui souhaite s'investir dans les festivités locales.

Une info...

CLUB DES CHATAIGNIERS

- ▶ **Mardi 8 mars** : Le Secteur Penn Ar Bed organise son concours de belote qui aura lieu à Gouesnou. Inscriptions obligatoires auprès du Club le jeudi ou par téléphone en appelant Yvette au 06.86.41.80.72 et ce avant le 2 mars 2022.
- ▶ **Mercredi 23 mars** : Le Secteur Penn Ar Bed organise la dictée 2022. Elle aura lieu dans l'après-midi, à la salle Océane de Ploumoguer. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le Club en appelant Yvette au 06.86.41.80.72.
- ▶ **Jeudi 24 mars** : Afin de fêter le printemps, le Conseil d'Administration du Club propose un repas en remplacement de celui de Noël qui a été annulé compte tenu de la situation sanitaire du moment. Le coût est de 20 € par personne. Les inscriptions se font dès à présent au Club le jeudi, à la chorale le vendredi ou par téléphone en appelant Yvette au 06.86.41.80.72.
- ▶ **Mardi 29 mars** : Atelier Mémoire de 14h à 16h, salle Ti An Oll.

Le club des Châtaigniers envisage d'enrichir ses activités ludiques, à savoir : belote, chromino, dominos, pétanque et tarot. La présidente est ouverte à toute nouvelle proposition. Toute personne susceptible de proposer une nouvelle activité sera la bienvenue. Un après-midi pourra d'ailleurs y être consacré afin d'étudier comment concrétiser ce ou ces innovations au sein du Club. Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter le club en appelant Yvette au 06.86.41.80.72.

Vie Associative

TENNIS DE TABLE

Le CSTTL (tennis de table de Lanrivoaré) organise son tournoi annuel le samedi 26 mars 2022 à partir de 9h30 à la salle de la forge.

Ce tournoi est ouvert à tous (licenciés ou non). Le prix de l'inscription est de 5 euros et un repas chaud sera proposé pour un tarif de 10 euros.

Inscription par courriel ou téléphone avant le 19 mars 2022 :

Yvon Le Bras : 02.98.32.42.77 - maitelebras@orange.fr

Henri Le Gall : 02.98.04.35.31 - hm.legall@orange.fr

BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHÈQUE DE
LANRIVOARE

Après-midi contes
Par « mille et 29 contes »

Mercredi 16 mars
15h00

Salle André Malraux
Gratuit - Ouvert à tous

Petits et grands
à partir de 5 ans

MILLE ET 29 CONTES



Mercredi 16 mars, la bibliothèque accueille un spectacle de "Mille et 29 contes" : Florence, Cathy et Claudine feront découvrir leurs "histoires d'ici et d'ailleurs" aux petits comme aux grands, à partir de 5 ans.

Salle André Malraux, 15h.

Entrée libre, ouvert à tous.

Afin de faire de la place aux nouvelles acquisitions, les bénévoles de la bibliothèque ont retiré des collections de nombreux documents. Des livres en bon état : romans, policiers, albums, bandes dessinées, documentaires seront mis en vente à prix réduit (1€ ou 0,50€) du 25 au 27 mars, salle André Malraux, aux horaires suivants :

vendredi 25 mars de 17h30 à 19h ; **samedi 26 mars** de 10h à 12h et de 14h à 17h ; **dimanche 27 mars** de 10h à 12h.

Tennis de Table LANRIVOARE

Samedi 26 Mars
Fin d'inscription le 19 mars

Tournoi.
30 ans du club

Pointage 9h30
Début 10h00

5€ l'inscription
10€ le repas
Boissons offertes

OUVERT A TOUS
NOUVELLE Formule
3 tableaux (de niveau) de 4 poules
remplie suivant le classement
annoncé de chacun

Repas chaud : 10 €
KIR / boisson
Jambon à l'os / Frites
Dessert
Café

Remise des prix prévus à 17 H

Salle de la FORGE – centre bourg Lanrivoaré
Pass Vaccinal demandé

Inscription par courriel ou téléphone :
Yvon Le Bras : 02 98 32 42 77 ou Henri Le Gall : 02 98 04 35 31
maitelebras@orange.fr ou hm.legall@orange.fr

LANRIVOARE

GRANDE VENTE DE LIVRES

VENDREDI 25 MARS - 17H30 À 19H00
SAMEDI 26 MARS - 10H00 À 12H00
14H00 À 17H00
DIMANCHE 27 MARS - 10H00 À 12H00

BIBLIOTHEQUE
SALLE ANDRÉ MALRAUX

Livres déclassés de la bibliothèque
de 50cts à 1€



Informations Communautaires

ZÉRO DECHET

Un événement qui rassemble 500 personnes. Pays d'Iroise Communauté met à la disposition des organisateurs : poubelles jaunes et bleues, gobelets lavables, affiches et consignes de tri des déchets, vaisselle lavable (recyclerie Un peu d'R, à Brest). Consultez le guide « Mon évènement zéro déchet » sur zerowastefrance.org. Renseignements au 02.98.32.37.83 ou dechets@ccpi.bzh.

RECYCLERIE MOBILE

La recyclerie mobile sera présente en déchèterie (10h-12h et 14h-17h) pour collecter vos objets divers, vélos, petits meubles, livres, CD-DVD, linge de maison... en bon état : le 4 à Plouarzel, le 12 à Milizac-Guipronvel, le 19 à Plourin et le 26 à Ploudalmézeau. Renseignements au 02.98.32.37.83 ou dechets@ccpi.bzh.

HABITAT

Un dispositif propose aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et aux bailleurs privés de bénéficier d'accompagnement et d'aides pour l'amélioration (rénovation thermique) ou l'adaptation (perte d'autonomie, handicap) de leur logement. Permanences gratuites à Pays d'Iroise Communauté, 2 fois par mois, sur rdv, auprès de Soliha : 02.98.95.99.58 ou par mail à : contact29@soliha-bretagne.fr.

PELOUSE

La tonte « mulching » consiste à pratiquer une tonte haute de 8 cm et à laisser sur place les brins d'herbe découpés en petits bouts. Ils se décomposent naturellement en fertilisant le sol. L'herbe reste bien verte et les insectes pollinisateurs y butinent les fleurs. Des kits mulching adaptés à toutes les tondeuses s'achètent dans le commerce (de 40 à 60 €). Finis la corvée de ramassage et les trajets à la déchèterie : vous gagnez du temps !



Zone de Kerdrioual - CS 10078
29 290 Lanrivoaré

Ouvert du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h (16h30 vendredi)

02 98 84 28 65 / accueil@ccpi.bzh

Sur internet : pays-iroise.bzh

PROCHAIN KELEIER

Parution le jeudi 31 mars 2022

Articles à déposer avant le 14 mars par mail à
info@lanrivoare.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 février 2022

L'ensemble du Conseil Municipal était présent. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

Avis sur les déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A)

| Adresse terrain | Section | Parcelles | Surface | Bâti |
|----------------------|---------|-----------|----------------------|------|
| 1 Square de la Roche | AC | 88, 92 | 1 657 m ² | bâti |

Décisions du maire

| N° décision | Objet |
|-------------|--|
| 1 | Renouvellement adhésion au CAUE pour l'année 2022 |
| 2 | Modification de la régie recettes de la bibliothèque pour permettre des encaissements de vente de livres |

Conventions / Contrats

- Convention d'habilitation informatique concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil (mon-enfant.fr).
- Contrat de mise à disposition conclu entre Rail Emploi Services et la mairie de Lanrivoaré pour l'emploi d'un agent de service sur l'année 2022 (remplacements cantine/école).

Délibération portant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain renforcé (DPUr) du Conseil Communautaire vers le Conseil Municipal et portant délégation du droit de préemption renforcé (DPUr) du Conseil Municipal au maire

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise est compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » depuis 2017. Une délégation a déjà été donnée pour le Droit de Préemption Urbain Simple (DPU). Toutefois, certaines cessions échappent au DPU, notamment pour les sociétés civiles immobilières par exemple. Par délibération, en date du 15 décembre 2021, des périmètres de Droit de Préemption Urbain renforcé (DPUr) ont été instaurés sur les 16 communes dotées d'une Plan Local d'Urbanisme approuvé, avec effet au 21 décembre 2021.

Le Conseil Communautaire a décidé de déléguer le Droit de Préemption Urbain renforcé (DPUr) au

Président de la Communauté de Communes et aux Conseils Municipaux selon des périmètres des secteurs identifiés sur les plans annexés à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la délégation de la compétence « Droit de Préemption Urbain renforcé » sur les périmètres des secteurs définis dans l'annexe à la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 et donne délégation au Maire pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain renforcé.

Délibération relative au projet de construction d'un restaurant scolaire : lancement du projet, appel à candidature pour maîtrise d'oeuvre et demandes de subventions

Dans le cadre des infrastructures actuelles, une nouvelle construction d'un restaurant scolaire devient nécessaire. En effet, la cantine actuelle se trouve dans une pièce de la salle de la forge, petite par rapport au nombre de demi-pensionnaires. Le projet estimé porte sur la création d'un bâtiment de 360 m.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de financer le projet, approuve le projet de lancement, donne mandat à Mme le Maire pour faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, donne pouvoir à Mme le Maire pour solliciter les subventions auquel le projet pourrait prétendre, autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Délibération relative à la rénovation de la salle André Malraux : lancement du projet et demandes de subventions

Le projet concerne la rénovation de la salle André Malraux. Cette salle comprise dans le périmètre de la Maison de la Culture et des Loisirs constitue la salle officielle des mariages et du conseil municipal. Dans un souci d'accueil qualitatif, celle-ci nécessite une rénovation, une réorganisation et une modernisation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le lancement de la rénovation de la salle André Malraux ; autorise Mme le Maire à mandater une assistance à maîtrise d'ouvrage ; autorise Mme le Maire à solliciter des demandes de subventions publiques ; autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Rénovation chauffage église : demande de subventions

Madame le Maire informe que l'église nécessite le remplacement de la chaudière à fioul, qui a plus de quarante ans. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le lancement du projet de rénovation énergétique de l'église par le remplacement de la chaudière à fioul ; autorise Mme le Maire à solliciter des demandes de subventions publiques.

Abri de car, route de Ploudalmézeau : demande de subventions

Breizhgo a sollicité la commune pour la création d'un point de montée route de Ploudalmézeau pour le circuit « Landunvez – Saint Renan – Brest ».

Pour l'installation d'un abri de car, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter des subventions publiques pour cette implantation d'abri de car.

Programme d'entretien de la voirie communale au titre de l'année 2022 : demande de subventions

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie communale (voirie et réseaux divers) au titre de l'année 2022, la commune est susceptible d'obtenir des subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter des subventions publiques pour le programme d'entretien de la voirie communale.

Assurance cybersécurité : mandatement du CDG29 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe-cybersécurité

Au vu des enjeux organisationnels, financiers et juridiques liés à la cybercriminalité, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (CDG 29), associé à celui des Côtes d'Armor dans le cadre d'un groupement de commandes, propose de représenter la commune dans la procédure de mise en concurrence pour un contrat groupe d'assurance cybersécurité. L'objectif, en plus de mutualiser les coûts, est d'apporter une expertise sur un domaine très technique et de conduire efficacement les négociations avec les opérateurs, alors que les profils de risques et le niveau de maturité des systèmes de sécurité

informatique peuvent être différents d'une collectivité à une autre. Pour pouvoir participer à cette mise en concurrence, il convient de donner mandat au CDG 29. Cela n'engage pas la commune sur une adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le mandatement du Centre de Gestion du Finistère afin de représenter la commune dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité.

Convention d'objectifs et de moyens relative à l'animation jeunesse avec l'association Léo Lagrange Ouest

La convention relative à l'animation jeunesse conclue le 1er janvier 2019 est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Le projet municipal prévoit une politique publique en faveur de la population et notamment à destination des jeunes de 11 à 18 ans, en partenariat avec les jeunes et les élus. Elle comprend l'accompagnement des adolescents et jeunes vers l'autonomie et le soutien à l'élaboration d'une identité citoyenne par l'expérience, l'expression et la coopération. Dans ce cadre, il est proposé de renouveler une convention d'objectifs et de moyens relative à l'animation jeunesse, avec l'association « Léo Lagrange Ouest », pour un an à compter du 1er janvier 2022.

La participation financière communale est estimée à 23 800 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'association « Léo Lagrange Ouest » et la commune de Lanrivour pour un an, dans les conditions proposées dans ladite convention ; inscrit les sommes correspondantes au budget 2022 ; autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Désherbage de la bibliothèque

En service depuis plusieurs années à la bibliothèque, certains ouvrages doivent être examinés régulièrement et triés. Certains livres ne sont plus empruntés, d'autres peuvent être obsolètes et une actualisation des collections est nécessaire pour laisser place à de nouveaux titres. A l'issue de ce tri, les ouvrages abîmés ou obsolètes pourront être sortis du fonds, rayés de l'inventaire de la bibliothèque et pourront être, selon leur état et leur intérêt, vendus, donnés à un organisme humanitaire ou recyclés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le déclassé de documents et leur retrait du fonds de la bibliothèque ; autorise la vente de documents déclassés par les bénévoles de la bibliothèque ; autorise leur don à un organisme humanitaire ; autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Organisation d'un débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire

Dans le cadre de l'ordonnance du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, il est prévu que « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et leurs établissements publics, organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Mme le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire, dite PSC, est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) et elle présente un état de lieux de la collectivité.

Le Conseil Municipal a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire.

Protection sociale complémentaire participation employeur pour la prévoyance

Le Conseil Municipal a délibéré le 26 novembre 2018 pour choisir l'IPSEC comme prestataire d'un contrat prévoyance proposé aux agents, puis le 17 décembre 2018 pour instaurer une participation employeur à hauteur de 15 € par mois et par agent à temps complet. A ce jour, il a été constaté que cette délibération n'a pas été mise en œuvre. Pour ce faire, Mme le Maire propose de préciser les modalités d'application (date de mise en application, bénéficiaires, révision, plafonnement).

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation mensuelle pour la prévoyance, d'un montant de 15 € par agent titulaire, stagiaire ou contractuel en contrat à durée déterminée de trois mois minimum, quelle que soit la quotité de travail ; d'instaurer une clause automatique de révision annuelle au 1er janvier de chaque année, sur la base de l'indice des prix hors tabac du mois de septembre de l'année N-1) ; de plafonner la participation prévoyance au montant de la cotisation de l'agent.